



Commune de Carouge

Dans sa séance ordinaire du 31 mai 2016, le Conseil municipal a adopté les délibérations suivantes :

D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2015 de la Fondation Bruckner pour la promotion de la céramique à Carouge avec un montant de CHF 307'384.24 de charges et de CHF 307'540.44 de revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 156.20. D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 156.20. D'approuver le bilan au 31 décembre 2015 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 491'866.17
(DA 036-2016) Décision prise par 29 oui, 0 non et 1 abstention

a) Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées :

D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2015 de la Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées avec un montant de CHF 1'775'962.91 de charges et de CHF 1'924'221.05 de revenus, le bénéfice s'élevant à CHF 148'258.14. D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 148'258.14. D'approuver le bilan au 31 décembre 2015 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 29'505'262.58.

b) Association E.M.S. «Résidence Les Pervenches» :

D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2015 de l'association E.M.S. «Résidence Les Pervenches» avec un montant de CHF 10'166'633.79 de charges et de CHF 10'202'913.46 de revenus, le bénéfice s'élevant à CHF 36'279.67. D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 36'279.67. D'approuver le bilan au 31 décembre 2015 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 2'114'939.03.

(DA 037-2016) Décision prise par 30 oui, 0 non et 0 abstention

a) Fondation Intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge, Troinex

D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2015 de la Fondation Intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge, Troinex avec un montant de CHF 1'486'358.— de charges et de CHF 1'489'520.— de revenus, le bénéfice s'élevant à CHF 3'162.—. D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 3'162.—. D'approuver le bilan au 31 décembre 2015 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 24'155'968.76.

b) Association E.M.S. «Résidence de Drize»

D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2015 de l'association E.M.S. «Résidence de Drize» avec un montant de CHF 9'190'044.45 de charges et de CHF 9'319'316.65 de revenus, la perte s'élevant à CHF 129'272.20. D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 129'272.20. D'approuver le bilan au 31 décembre 2015 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 1'946'259.81.

(DA 038-2016) Décision par prise par 29 oui, 0 non et 1 abstention

Le délai pour demander un référendum expire le 19 août 2016.

Les électeurs ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie tous les après-midi de 14h00 à 15h00, moyennant rendez-vous pris préalablement.

Le Président :
Pierre Maulini